

## ***BRETTE LES PINS ET SAINT MARS D'OUTILLÉ***

\*\*\*\*\*

# **RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU**

## **1. PRÉSENTATION DU SIAEP**

### **1.1. DOMAINE GEOGRAPHIQUE, PRESTATIONS ASSURÉES, ACTUALITÉS :**

Le S.I.A.E.P. de Brette les Pins et St Mars d'Outillé dessert principalement les habitants des deux communes sus nommées ainsi que les secteurs proches des communes de Teloché, Parigné l'Evêque et accessoirement du Grand Lucé, ce qui représente maintenant un ensemble de l'ordre de 4571 habitants.

Le SIAEP exerce une activité de production et de distribution d'eau potable ; il n'interfère pas dans la gestion de l'assainissement des deux communes.

### **1.2. ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT DU SIAEP :**

Le syndicat est administré par un comité syndical de huit membres constitués de quatre représentants de chaque commune. Fin 2019 ces représentants étaient :

BRETTE LES PINS : MM. BONNIN, DENIEL, FROGER et LAIR

SAINT MARS D'OUTILLÉ : Mme FOLLENFANT, MM. CHANTEAU, NIVEAU et TAUPIN.

**Président du comité syndical** : M. DENIEL

**Vices présidents** : MM. LAIR et TAUPIN

Le comité décide des grandes orientations, des investissements et des tarifs.

Le SIAEP fonctionne en régie directe en utilisant les services de deux employés permanents et une secrétaire à 16 h / semaine pour les aspects administratifs.

## 2. INDICATEURS TECHNIQUES

### **2.1. PROTECTION, PRODUCTION DES FORAGES ET STOCKAGE**

#### 2.1.1 PROTECTION :

L'eau distribuée par le Syndicat intercommunal de Brette les Pins et Saint Mars d'Outillé provient essentiellement de deux forages réalisés dans le tuffeau Turonien au lieu dit le « Moulin Neuf » Brette les Pins. L'étude géologique réalisée en 1997 dans le but de définir le périmètre de protection des forages nous a confirmé que les forages sont en situation très favorable par rapport aux risques de pollution. La déclaration d'utilité publique du périmètre de protection date du 8 Mars 2002. La procédure est terminée depuis lors. L'indice ci-après n'est cependant pas égal à 100% car pour atteindre ce chiffre le syndicat devrait mettre en place un suivi de l'application des règles de l'arrêté. A notre connaissance, aucune des interdictions prévues dans le périmètre de protection rapproché n'ont été enfreintes.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau				
Nom du captage	Lancement de la procédure	Etat de la procédure	Date de la DUP	Indice d'avancement
Le moulin neuf F4	30 03 1996	Terminée	08/03/2002	80%
Le moulin neuf F3	30 03 1996	Terminée	08/03/2002	80%

La sécurisation de la protection de la zone de pompage est évidemment essentielle. Le périmètre des châteaux d'eau est fermé par une clôture dotée d'un portail de sécurité. En Octobre 2018 nous avons fait remplacer l'échelle de cuve en acier par une de matière aluminium, le garde de corps acier de la périphérie du haut de cuve par un en aluminium avec un portail d'accès au bassin. Toujours dans l'objectif d'améliorer la sécurité, une trappe de sécurisation plus pratique pour accéder à la cheminée d'accès de cuve fut installer dans l'ancien château d'eau.

#### 2.1.2 STOCKAGE :

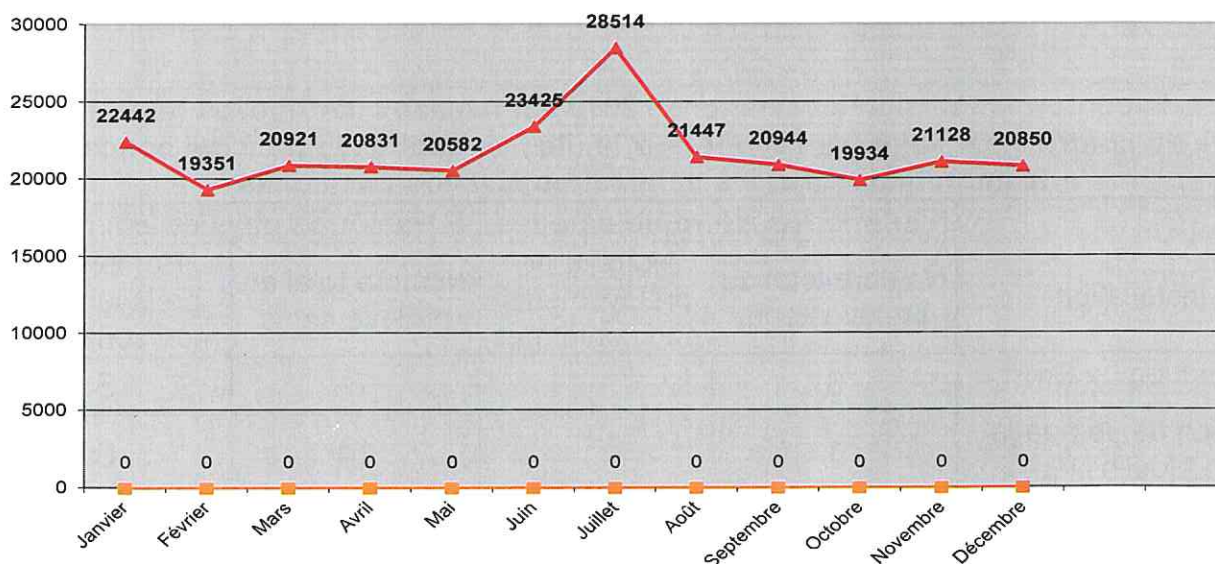
L'eau pompée au Moulin Neuf est stockée dans deux réservoirs construits côte à côte à « la Petite Brosse » (Saint Mars d'Outillé). Le château d'eau de 1000 mètres cubes est en service depuis 1976 ; le deuxième château d'eau est celui qui est rentré en service fin Octobre 2008, sa capacité est de 1200 mètres cubes. Ces deux châteaux d'eau se remplissent et se vident en parallèle. Le réseau comporte aussi une cheminée d'équilibre de 200 mètres cubes située aux « Fontenelles » mise en service en 1984 pour desservir par surpression les hauteurs de St Mars d'Outillé. Le syndicat est donc maintenant bien équipé pour répondre aux besoins d'une population en croissance dans les deux communes.

#### 2.1.3 PRODUCTION :

De juillet 2018 à juin 2019, 246 822 mètres cubes ont été pompés au « Moulin Neuf ». Le profil des pompages de l'année est normalement marqué par l'évolution du climat.

Sur l'eau pompée, un traitement de chloration est effectué en entrée de château d'eau avant stockage de celle-ci, en respect de la réglementation sanitaire. La qualité bactériologique de l'eau au sortir du forage est excellente, mais, ainsi que l'exige la réglementation, la chloration a pour but de sécuriser cette qualité jusqu'au robinet du consommateur.

## EVOLUTION DES POMPAGES MENSUELS 2019 EN M<sup>3</sup>



Pour desservir trente-six abonnés de Saint Mars d'Outillé, qui sont rattachés au réseau de l'Armenaudière, le syndicat reçoit une eau provenant du forage des Landes du Rhonne (Commune d'Ecommoy).

Un traitement de potabilisation a été effectué sur cette eau avant stockage dans les réservoirs de l'Armenaudière. Ce traitement consiste en une déferrisation et une démnanganisation physico-chimique préalable à la chloration.

Les quantités importées des réservoirs d'Ecommoy se sont élevées à 1150 m<sup>3</sup>.

Le syndicat a donc disposé au total de 246 822 m<sup>3</sup> sur la période annuelle qui sépare deux relevés de compteurs, soit la période allant de Juillet 2018 à Juin 2019.

## 2.2. DISTRIBUTION

### 2.2.1. VOLUME :

En 2018, le syndicat a facturé 208 725 m<sup>3</sup> aux abonnés dont 3 579 m<sup>3</sup> fournis à Parigné l'Evêque, le volume étant mesuré par le compteur des Gués Brunet.

Par ailleurs, suite à diverses fuites difficiles à déceler chez des abonnés, le syndicat a consenti au total à 7315 m<sup>3</sup> d'abattement de consommation. De même, nous avons consommé 400 m<sup>3</sup> pour le nettoyage des châteaux d'eau, 400 m<sup>3</sup> pour les purges et 150 m<sup>3</sup> pour le service incendie.

La consommation comptabilisée est donc de  $208\,725 + 7315 + 950 = 216\,990$  m<sup>3</sup>.

Ce repli de la consommation que l'on observe depuis plusieurs années résulte de l'économie d'eau réalisée par les abonnés.

### 2.2.2. QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES :

Qualité microbiologique et physico chimique régulièrement bonne. L'ensemble des résultats d'analyses de ces prélèvements indique une eau conforme destinée à la consommation humaine fixé par le code de la santé publique pour l'ensemble des paramètres mesurés. A noter cependant en sortie de station de traitement la présence de produit de dégradation de pesticides : ESA métolachlore et ESA alachlore à une teneur supérieure à 0.1 ug/l par substance individualisée.

Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la limite de consommation définie en 2013 par l'ANSES (Agence Nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail), qui est respectivement de 510 ug/l et 50 ug/l.

Conformité de la qualité de l'eau du syndicat par rapport aux exigences réglementaires :

<b>Taux de conformité des prélèvements de 2019 sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques</b>				
Installation	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
Distribution La Brosse	3		6	5
Station de pompage « Le Moulin Neuf »	1		14	0
N Distribution à partir des forages du « Moulin Neuf »	10	0	14	4
Distribution avec l'eau achetée à Ecommoy	3	1	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>37</b>	<b>9</b>
<b>Taux de conformité</b>	<b>99 %</b>		<b>76 %</b>	

Dans le cadre de l'étude patrimoniale nous avons refait des analyses concernant le chlorure de viny l monomère (CVM), nous avons 4 résultats non conformes sur 20 contrôles, l'ARS nous demande de faire un suivi précis sur les canalisations impactées → Exécution de campagnes de purges et réalisation d'analyses spécifiques au bout d'un an.

### 3. LE RÉSEAU, LES ABONNÉS : INDICATEURS QUALITÉ

#### **3.1 LE RÉSEAU**

Notre réseau de distribution comporte 128 kilomètres de canalisations principales. Il s'étend progressivement avec le développement des nouvelles constructions. Les premières tranches de construction du réseau réalisées dans les années 50 n'ont fait l'objet que de croquis ; ensuite pour les tranches de travaux réalisées dans les années 60, les plans d'exécution existent parfois, mais irrégulièrement, et ce n'est que depuis 1977 que nous avons des plans d'exécution complets des tranches de travaux. La numérisation des plans existants qui a été réalisée, avec la communauté de communes, en 2008, nous est d'une grande utilité. Pour les fontainiers, c'est un travail de relevé assez long.

Aujourd'hui un plan général du réseau est utilisable, même s'il manque parfois de précision, mais notre Indice de connaissance et de gestion patrimoniale de l'eau ne deviendra bon que lorsque que la mise à jour de notre SIG (Système d'Information Géographique) sera achevée suite à l'étude patrimoniale en cours de réalisation. Cette étude sera terminée au premier trimestre 2020.

Parmi les canalisations anciennes, une bonne partie a été renouvelée depuis 1995. Le taux moyen de renouvellement des réseaux calculé sur les renouvellements des cinq dernières années s'améliore.

### 3.1.1. TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX :

	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Longueur totale du réseau en km</b>	127	127	128	128	128
<b>Longueur renouvelée / an</b>	0	0	1	0	0,4
<b>Longueur renouvelée / 5 ans en Km</b>	2.38	2	2	10.61	17.39
<b>Moyenne / an</b>	0.4	0.2	0.4	2.12	3.48
<b>Taux de renouvellement en nombre d'années</b>	<b>317</b>	<b>635</b>	<b>320</b>	<b>60</b>	<b>36</b>

L'indice calculé sur cinq ans ne donne pas une situation juste, ces chiffres devraient être lissés sur une plus longue période. La pérennité du service apporté par le syndicat n'est absolument pas en danger. Le taux de renouvellement s'améliore chaque année.

### 3.1.2. RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION :

Le rendement compare les mètres cubes produits ou achetés aux mètres cubes comptabilisés chez les abonnés. Il est de 208 725 / 246 822 soit de 84,6 %.

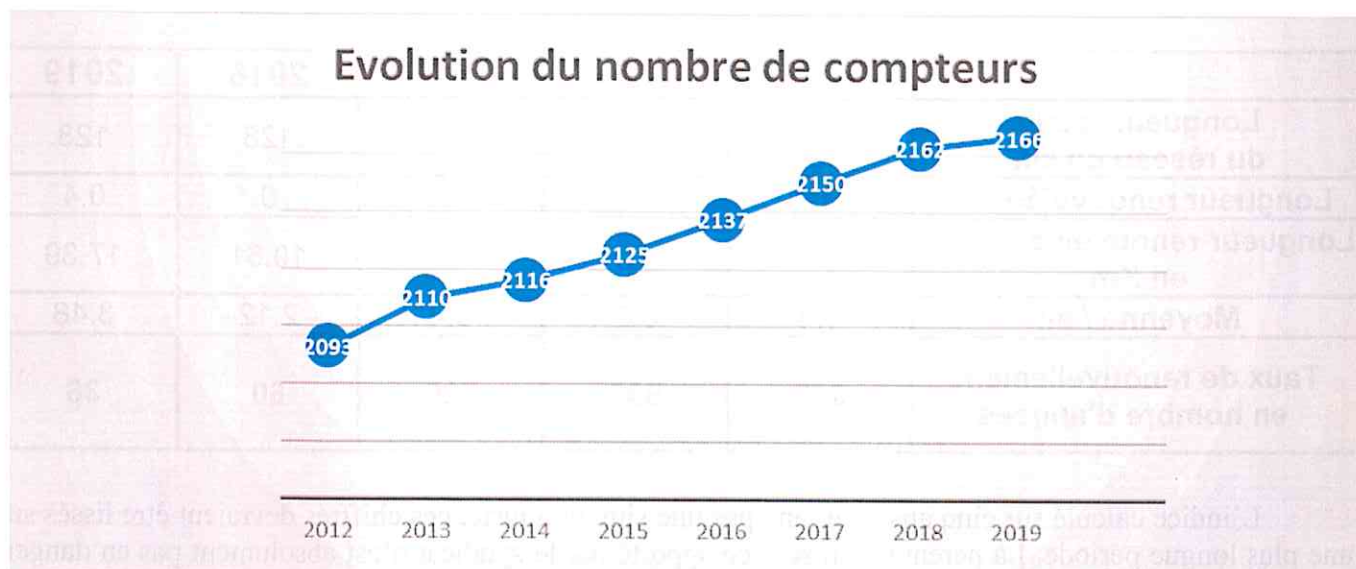
Année	Pompage 12 mois sur période de consommation	Achats	Disponibilités totales sur période conso	Conso facturée	Conso non facturée	Conso totale	Conso corrigée 12 mois	Rendement du réseau
	M <sup>3</sup>							
<b>2019</b>	245 672	1 150	<b>246 822</b>	<b>208 725</b>	8265	<b>216 990</b>		<b>85 %</b>

### 3.1.3. INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS :

Cet indice est une autre façon d'exprimer le rendement du réseau. Il y a donc eu en moyenne **0.66** m<sup>3</sup> d'eau non compté chaque jour par kilomètre de réseau. Ces mètres cubes non comptés mélangent la consommation, les prélèvements des pompiers pour leurs exercices ou pour lutter contre les incendies, les sous comptages des compteurs individuels anciens et surtout les fuites diverses difficiles à déceler qui peuvent affecter le réseau.

Année	Disponibilités en M <sup>3</sup>	Conso comptée en M <sup>3</sup>	KM de réseau	Volumes non comptés en m <sup>3</sup>		
				Totaux	Par Jour	Par jour par KM
2019	246 822	216 175	128	30 647	83.96	<b>0.66</b>

## 3.2. LES ABONNÉS



Fin 2019, nous avons 2 166 branchements en service, dont :

- ↗ 907 sur Brette Les Pins
- ↗ 1 162 sur Saint Mars d'Outillé
- ↗ 76 sur Teloché
- ↗ 17 sur Parigné L'évêque.
- ↗ 4 sur Le Grand Lucé

Le nombre des compteurs en service reste stable depuis deux années. Nous avons peu de nouvelles constructions sur le secteur.

Sur ces 2 166 compteurs, 2 076 correspondent à de la consommation domestique, 90 compteurs alimentent exclusivement des prés ou des jardins. Certains de ces compteurs n'ont pas eu de consommation et nous n'avons donc émis que 67 factures (pour 11 271 m<sup>3</sup>) sans taxe de pollution en 2019.

### 3.2.1. TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PRÉVUES :

En 2019, nous avons enregistré des interruptions de service non prévues occasionnées par des réparations consécutives à des fuites. Ces interruptions ont souvent été brèves (moins de quatre heures).

### 3.2.2. TAUX DE RÉCLAMATIONS ÉCRITES :

Il faut distinguer les réclamations relatives à des écarts ou des non conformités par rapport aux engagements contractuels du syndicat et les réclamations d'abonnés qui demandent un aménagement du nombre de mètres cubes facturés.

-Pas de réclamation écrite (relative au service rendu) en 2019. Cela donne un taux de réclamation de **0 pour mille**. Cependant, dans un petit syndicat comme le nôtre, les fontainiers ou les élus sont proches des abonnés, nous pouvons donc avoir des réclamations orales.

- En cas de fuites non détectées, la consommation d'un abonné peut se trouver fortement majorée. Le comité syndical a défini antérieurement la méthode à suivre. Lorsqu'il s'agit de fuites difficiles à déceler par l'abonné, que celui-ci a présenté une demande écrite et que sa bonne foi ne fait pas de doute. La facturation ne prend alors en compte qu'une petite partie du supplément de consommation constaté par rapport à la consommation moyenne des trois dernières années. Prise en compte de la Loi Warsmann article L. 2224-12-4, III bis du code général des collectivités territoriales.

A ce titre nous avons eu 11 réclamations en 2019.

### 3.2.3. DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS :

Pour les nouvelles demandes de branchement le règlement du service prévoit que le syndicat et le maire de la commune doivent d'abord accepter la demande, ce qui est le cas habituel. Il est demandé au futur abonné de régler le coût des travaux préalablement à leur réalisation. Dès que le paiement est effectué, la réalisation du branchement se fait rapidement et en tous cas dans un **délai maximum d'un mois**.

Quand il s'agit seulement d'ouvrir un branchement momentanément fermé, cette ouverture se fait au plus tard dans le jour ouvré qui suit la demande.

## 4. INDICATEURS FINANCIERS

### 4.1. PRIX DE L'EAU ET ÉVOLUTION

L'eau est facturée aux abonnés une fois par an, en juillet, la facture correspond à la consommation partant de juillet de l'année N-1 à fin juin de l'année N. Outre la facturation des taxes et des mètres cubes qui est basée sur les volumes consommés, la facture comporte aussi un élément fixe correspondant à un abonnement.

Le tableau ci-dessous figure l'évolution du prix de l'eau entre 2018 et 2019.

Années	Valeurs en € au M <sup>3</sup>				Pour 120 M <sup>3</sup>				
	Prix de base	Taxes		TOTAL	Abonnement en €	M <sup>3</sup> en €	Taxes en €	Total HT en €	Total TTC en €
		Prélèvement	Pollution						
<b>2018</b>	0.95	0.053	0.30	1.303	52	114	42.36	208.36	219.82
<b>2019</b>	0.95	0.053	0.30	1.303	52	114	42.36	208.36	219.82

### 4.2. TAUX D'IMPAYÉS DES ABONNÉS FIN 2019

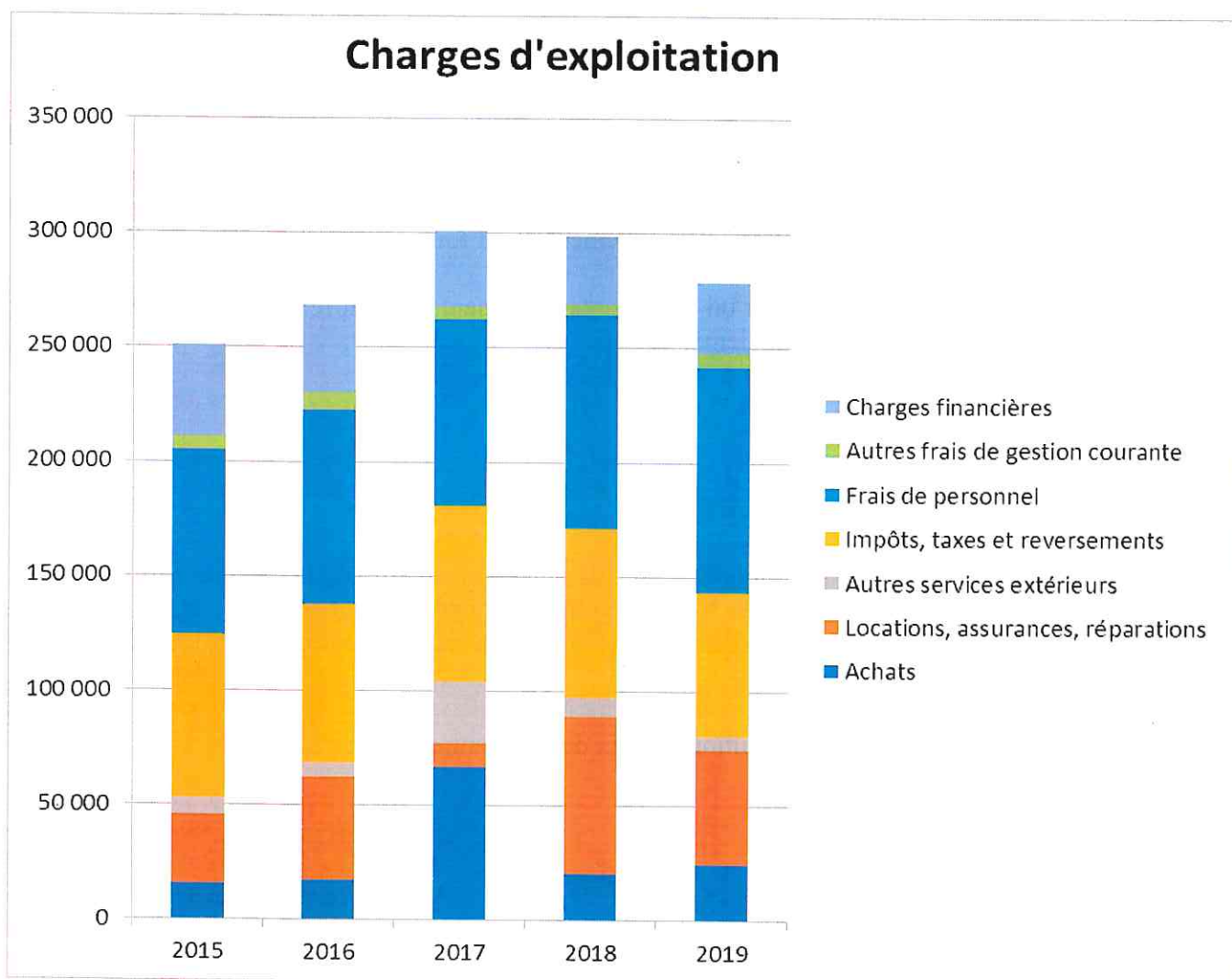
<b>Factures de l'année TTC</b>	<b>378 455 €</b>
<b>Impayés totaux TTC au 31/12/2019</b>	56 723,24 €
<i>Dont impayés sur factures antérieures TTC</i>	37 138,13 €
<i>Dont impayés sur factures de l'année TTC</i>	19 585,11 €
<b>% impayé sur factures de l'année au 31/12/2019</b>	5,17 %

### 4.3. CHARGES D'EXPLOITATION

L'évolution des charges de fonctionnement dépensées est représentée par le graphique ci-après. Parmi les charges de fonctionnement, les deux postes les plus importants en 2019 sont les frais de personnel et les impôts.

Concernant les impôts et taxes, qui figurent sur ce tableau, sont principalement la contrepartie des taxes et redevances facturées aux abonnés que le syndicat reverse.

En 2019 l'ensemble des charges dépensées s'est élevé à **386 033 €** dont 107 389 € de dotation aux amortissements = 278 644 €.



#### 4.4. ENCOURS DE LA DETTE, ÉCHÉANCES

Au 31.12.2019 l'encours total de la dette du syndicat était de 753 497 €.

##### 4.4.1 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE :

Années	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles en €	358 382	392 683	402 955	398 956	388 372
Dépenses réelles en €	250 810	266 473	251 030	287 645	278 644
ÉPARGNE BRUTE en €	107 572	126 210	151 925	111 311	109 728
ENCOURS DE LA DETTE en €	805 030	761 347	718 270	677 917	753 497
<b>Durée d'extinction de la dette en années</b>	<b>7.48</b>	<b>6.03</b>	<b>13.4</b>	<b>6.09</b>	<b>6.87</b>

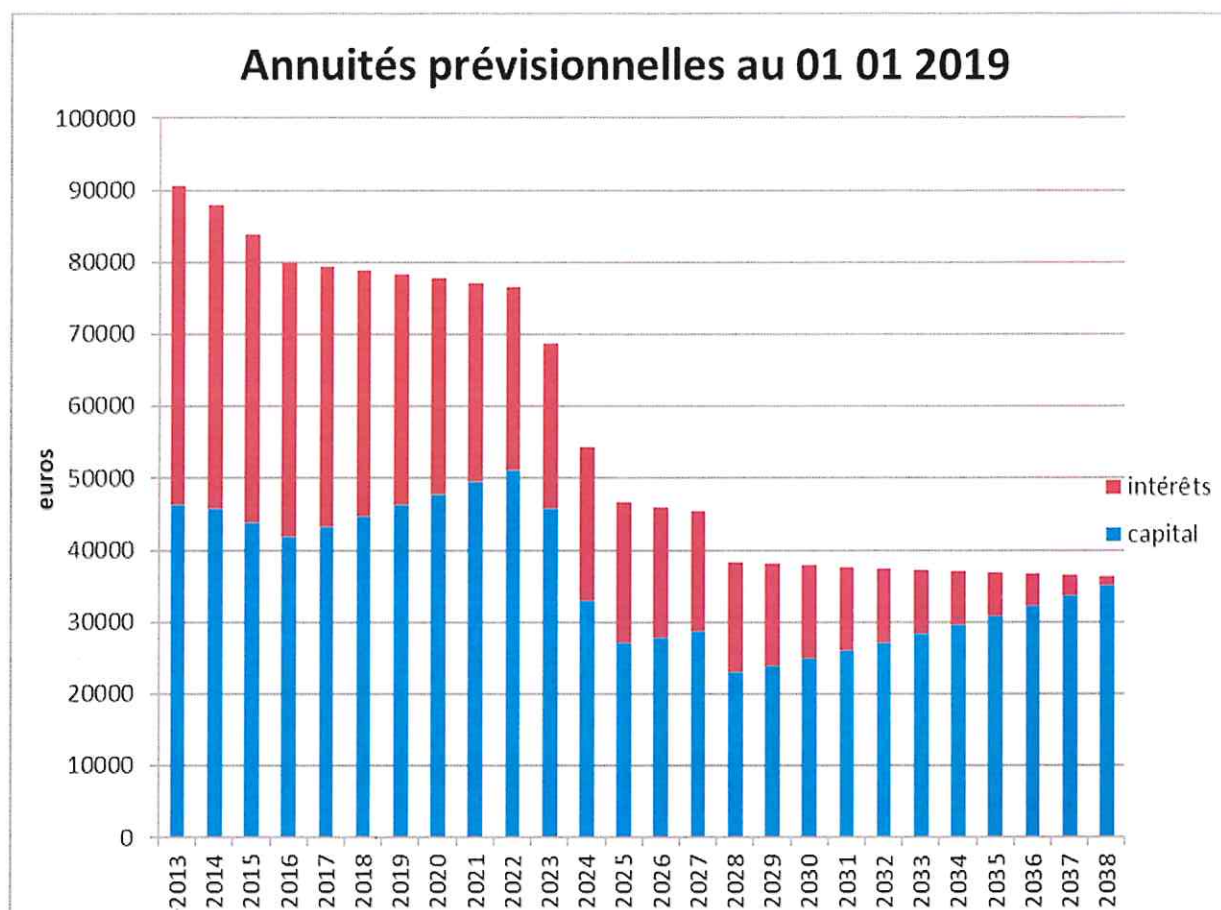
Compte tenu de la durée d'amortissement du réservoir (65 ans) l'endettement du syndicat reste donc tout à fait normal.

Le graphique ci-après présente l'évolution prévisionnelle des annuités à honorer sur les emprunts en cours fin 2019.



#### 4.4.2. ANNUITES PREVISIONNELLES AU 01.01.2019 :

Les emprunts réalisés pour financer la construction du château d'eau engagent des remboursements jusqu'en 2038 ainsi que le montre le graphique ci-après.



## 5. CONCLUSION

La force de notre syndicat est de rester très proche des besoins des abonnés.

Cependant, le but est aussi de progresser dans les démarches « qualité ». Nous continuons le renouvellement des compteurs individuels suivant les normes en vigueur. Notre capacité à investir étant limitée, les travaux doivent être programmés au plus juste. Le résultat des analyses indique une eau propre et conforme à la consommation.

L'étude patrimoniale arrive à son terme, nous sommes à la phase 3 / 5 (phase 4 et 5 réalisées au 1<sup>er</sup> trimestre 2020).

Les phases 4 et 5 nous donnerons un programme d'action sur 15 ans. Il est probable que ces investissements généreront une légère augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau.

Vous aurez cependant remarqué que la qualité du service est bonne, que nous restons très vigilants aux analyses et aux conseils de l'ARS pour un coût qui supporte aisément les comparaisons. Ce qui est dans l'immédiat le plus important.

Le Président,  
Hervé DENIEL



